

Val-d'Or, le 13 décembre 2017

À : **M. Martin Rhéaume**
Directeur des Affaires autochtones
Ministère de la Santé et des Services sociaux

c.c. : **M^e Christian Veillette, Ministère de la Justice**
M^e André Fauteux, Ministère de la Justice
M^e Marie-Paule Boucher, Ministère de la Justice

De : **M^e Marie-Josée Barry-Gosselin, Procureure en chef adjointe**

Objet : **Demande de renseignements dans le cadre des travaux de la *Commission d'enquête sur les relations entre les Autochtones et certains services publics au Québec : écoute, réconciliation et progrès***

Dossier : **DG-0074-DE**

Monsieur Rhéaume,

Dans le cadre de ses travaux, la *Commission d'enquête sur les relations entre les Autochtones et certains services publics au Québec : écoute, réconciliation et progrès* (CERP) sollicite la collaboration du Ministère de la Santé et des services sociaux (MSSS) afin d'obtenir des informations relatives aux **directives applicables en matière d'hygiène et de salubrité des patients dans les établissements du Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Abitibi-Témiscamingue (CISSSAT), et plus spécifiquement, à l'hôpital de Val-d'Or.**

À cet effet, nous demandons au MSSS de nous transmettre les informations/documents suivants :

1. Toutes politiques, directives, guides, avis, consignes et pratiques, qu'ils soient formels ou informels, oraux ou écrits, généralisés ou non, généraux ou spécifiques, en vigueur ou qui l'ont déjà été (préciser les années), applicables à l'accueil et aux mesures prises à l'égard des patients qui déclarent ou non avoir des punaises de lit à leur domicile, cela lorsqu'ils visitent l'un des établissements du CISSSAT.
2. Toutes politiques, directives, guides, avis, consignes et pratiques, qu'ils soient formels ou informels, oraux ou écrits, généralisés ou non, généraux ou spécifiques, en vigueur ou qui l'ont déjà été (préciser les années), applicables à l'accueil et aux mesures prises à l'égard des patients qui déclarent ou non avoir des punaises de lit à leur domicile, cela lorsqu'ils visitent le département de l'hémodialyse de l'hôpital de Val-d'Or ou les autres départements de cet hôpital.
3. Des détails sur l'application spécifique de telles mesures à l'égard des patients en provenance de Lac-Simon ou d'autres communautés autochtones, que ces derniers déclarent, ou non, avoir des punaises de lit à leur domicile (vérification systématique en fonction de la provenance des patients, durée des mesures, justification, etc.).

Nous vous prions de nous transmettre toute autre information ou document pouvant étayer ou soutenir les informations que vous nous fournirez en réponse à cette demande, même s'ils ne se retrouvent pas dans la liste ci-haut. Ces documents serviront à remplir le mandat de la CERP :

La Commission d'enquête provinciale a pour mandat d'enquêter, de constater les faits, de procéder à des analyses afin de faire des recommandations quant aux actions correctives concrètes, efficaces et durables à mettre en place par le gouvernement du Québec et par les autorités autochtones en vue de prévenir ou d'éliminer, quelles qu'en soient l'origine et la cause, toute forme de violence et de pratiques discriminatoires, de traitements différents dans la prestation de certains services publics offerts aux Autochtones du Québec : les services policiers, les services correctionnels, les services de justice, les services de santé et les services sociaux ainsi que les services de protection de la jeunesse.

Dans un premier temps, nous vous demandons de nous aviser, dans un délai de **cinq (5) jours ouvrables**, si vous n'êtes pas en mesure de répondre à la présente demande (par exemple, si l'information demandée n'est pas disponible ou n'existe pas). Le cas échéant, veuillez nous faire part de vos motifs d'incapacité par courriel à edith-farah.elassal@cerp.gouv.qc.ca.

Dans un deuxième temps, nous vous demandons de répondre à la présente en nous communiquant les informations et la documentation demandées dans les **trente (30) prochains jours à compter d'aujourd'hui**.

Pour ce faire, vous pouvez procéder par courriel à nicole.durocher@cerp.gouv.qc.ca. S'il s'agit de documents confidentiels, nous vous proposons de mettre à votre disposition notre plateforme de Partage sécurisé de documents (PSD). Si cette proposition vous convient, veuillez nous l'indiquer par courriel à nicole.durocher@cerp.gouv.qc.ca afin que nous vous fassions suivre la procédure à cet effet. Enfin, si vous préférez nous les adresser par la poste, veuillez nous les faire parvenir par messagerie à l'adresse suivante :

M^{me} Nicole Durocher

Commission d'enquête sur les relations entre les Autochtones et certains services publics
600, avenue Centrale, Val-d'Or (Québec) J9P 1P8

Si l'une ou plusieurs des informations demandées ne pouvaient nous être communiquées, quelle qu'en soit la raison, nous vous prions de nous en faire part par écrit en détaillant les motifs. Pour toute question concernant cette demande, veuillez en faire part à M^e Edith-Farah Elassal directement par courriel à edith-farah.elassal@cerp.gouv.qc.ca ou par téléphone au 819 527-6168.

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à notre correspondance, nous vous prions d'agréer, Monsieur Rhéaume, nos plus sincères salutations.

M^e Marie-Josée Barry-Gosselin

Procureure en chef adjointe / Deputy Chief Counsel

Commission d'enquête sur les relations entre les Autochtones et certains services publics au Québec : écoute, réconciliation et progrès
600, avenue Centrale, Val-d'Or (Québec) J9P 1P8

Tél.: (sans frais / toll free) 1 844 580-0113

Tél.: 819 354-5039

marie-josée.barry-gosselin@cerp.gouv.qc.ca